

Nous devons à l'obligeance de M. Leuridan la communication du manuscrit du second volume de l'Histoire de Roubaix, qui sera livré à l'impression aussitôt que la souscription le permettra.

Ce travail a pour titre particulier : HISTOIRE DES ÉTABLISSEMENTS RELIGIEUX ET CHARITABLES DE ROUBAIX; il formera un volume in-8° de 400 pages, enrichi de planches lithographiées.

Prix pour les souscripteurs, 4 fr. En librairie, 5 fr.

Nous en extrayons le chapitre qui traite de l'église du Tilleul, dont la première pierre a été solennellement posée dimanche 3 juin.

Extrait de l'Histoire des établissements religieux et charitables de Roubaix, par TH. LEURIDAN, conservateur de la Bibliothèque, des Archives et du Musée industriel de cette ville.

CHAPITRE IX

ÉGLISE DU TILLEUL.

« Lorsque Dieu accorde à une ville la richesse, il lui donne en même temps sa part à gérer; et la part de Dieu, c'est la part du pauvre. Peut-elle être mieux employée qu'à la construction d'une église si indispensable? » (Rapport de M. César Piat au Conseil municipal. — 7 avril 1857).

I. ÉLABORATION DU PROJET.

Déjà le 6 mai 1840, le Conseil municipal, saisi d'une pétition couverte d'un grand nombre de signatures, avait voté la construction simultanée de deux nouvelles églises, dont une pour la campagne; mais l'autorité supérieure avait suspendu l'effet de cette délibération en engageant la ville à commencer par l'église Notre-Dame.

En 1842, tout en reconnaissant, en principe, le besoin des deux églises, on ajournait encore la construction de la seconde.

On revint d'une manière sérieuse sur cette question, en assemblée, le 8 mai et le 8 août 1856. Dans cette dernière séance, le Conseil, à l'unanimité, invitait l'administration à s'occuper sans retard des formalités nécessaires, et désignait, cette fois, le hameau du Tilleul comme le lieu le plus convenable pour l'érection de l'église, et pour l'établissement d'une salle d'asile, d'une école de filles et d'une école de garçons.

En effet, la portion du territoire de Roubaix, située à gauche du canal, contient déjà deux églises et toutes les écoles; la portion de droite, au contraire, plus étendue que la première, ne possède ni école, ni église. Or, cette portion rurale comprend huit hameaux qui comptent, d'après le dernier recensement, une population de 4,719 habitants ainsi répartis :

Table with 2 columns: Hameau, Population. 1. Les Trois-Ponts... 795, 2. Le Pile... 943, 3. Le Tilleul... 4,427, 4. La Pontennerie... 737, 5. Le Raverdy... 479, 6. Le Haut-Moulin... 190, 7. Le Petit-Beaumont... 215, 8. Barbieux... 233. Total: 4,719.

Le Tilleul, point central entre tous ces hameaux, en est le plus peuplé, et sa population s'accroît annuellement dans une proportion beaucoup plus forte que tous les autres. Il est à dix minutes de distance du Pile et touche à la Pontennerie; de sorte que l'église placée au Tilleul aura, pour ainsi dire, sous son clocher, 3,407 habitants sur les 4,719 de la rive droite.

Avant de se séparer, le Conseil confie à une commission de cinq membres l'examen de cette importante question, tant sous le rapport de la construction de l'église et des écoles que sur le choix de leur emplacement.

Le 17 avril 1857, M. César Piat, interprète de la commission, lit au Conseil un rapport remarquable, où nous ferions certainement de larges emprunts, si les bornes de notre cadre ne nous commandaient de n'en prendre que la substance.

Après avoir démontré que c'est dans les écoles qu'il faut préparer le retour à la foi, à la vie de famille, aux bonnes mœurs; que c'est là qu'il faut saisir les générations, M. Piat croit fermement que le travail serait incomplet si, en créant de nouvelles écoles extra-muros, on n'y adjoignait une église. Les exhortations paternelles du curé, en formant le cœur des enfants, en leur montrant la droite voie, ne forment-elles pas la seule base solide de toute éducation? Et l'école sans l'église offre-t-elle, de nos jours, autre chose que des dangers?

D'ailleurs, l'édification d'une église rurale désirée, admise même, en principe, depuis 1840, alors que la population se comptait par 19,455 habitants, n'est-elle pas devenue une impérieuse nécessité, aujourd'hui que cette population est plus que doublée, et que la portion ouvrière la plus intéressante et la plus nombreuse est refoulée à la campagne par la cherté des loyers? Il est digne d'une cité industrielle de rendre facile à ses ouvriers, à ses pauvres, l'accomplissement des devoirs religieux. « Lorsque Dieu accorde à une ville la richesse, il lui donne en même temps sa part à gérer, et la part de Dieu, c'est la part du pauvre. Peut-elle être mieux employée qu'à la construction d'une église si indispensable? »

Quant à l'emplacement, des offres de terrains situés au Tilleul, le long de la route de Roubaix à Lannoy, étaient faites à la ville par plusieurs propriétaires, et il semblait que tout obstacle était levé. Néanmoins le Conseil, unanime sur le principe, mais partagé sur l'application des projets, sur l'importance de la dépense, sur la convenance même des terrains offerts, n'émit qu'un vote négatif.

Enfin, dans la séance du 11 novembre 1857, tout fut aplani et l'offre exprimée ci-après fut acceptée par le Conseil et ratifiée par les donateurs.

Par acte passé par-devant M. Lanvin, notaire à Roubaix, les 14 et 15 mars 1858, Madame veuve Delaoutre, née Decrême, et ses enfants, héritiers de M. Achille Delaoutre, leur père, décédé le 21 décembre 1847, font donation, entre vifs et irrévocable, à la ville de Roubaix, de 70 ares 93 centiares de terre à labour divisés en trois parties: la première à l'angle de la route de Roubaix à Lannoy et du Chemin-Vert, de la contenance de 32 ares; la deuxième le long du marche-pied conduisant au Pile, mesurant 30 ares 7 centiares; la troisième le long du Chemin-Vert, contenant 8 ares 86 centiares; les trois parcelles ensemble évaluées 35,598 fr. 50 c, à condition par la ville de faire construire sur le premier des terrains une église avec portail et parvis vers la route de Lannoy; sur le second un presbytère, une salle d'asile et une école de filles; sur le troisième terrain une école de garçons.

Les donateurs s'obligent en outre à contribuer pour une somme de 15,000 francs aux frais du pavement que la ville est tenue de faire exécuter dans le contour et le parvis de l'église, dans la rue à ouvrir sur le deuxième terrain et dans la partie du Chemin-Vert, longeant la troisième parcelle.

Les écoles, bâties dans le courant de 1859, reçoivent aujourd'hui de nombreux élèves, et déjà l'on peut apprécier les immenses services qu'elles sont appelées à rendre à la population qui les entoure. Quant aux travaux de l'église pour laquelle on a adopté le style roman, d'après les plans dressés par M. Th. Lepers, architecte de la ville, ils ont été adjugés au commencement de cette année. Les lignes des fondations sont tracées, et la pose solennelle de la première pierre a eu lieu le dimanche 3 juin, fête de la Sainte-Trinité; nous transcrivons le procès-verbal de cette intéressante cérémonie.

(La suite en notre prochain numéro)

Nous publierons dans notre prochain numéro le procès-verbal de la pose de la première pierre.

COMICE AGRICOLE DE L'ARRONDISSEMENT DE LILLE.

Le Comice rappelle qu'il ouvrira cette année: 1.° Un concours de charrues, instruments aratoires et machines agricoles perfectionnées, et que des médailles d'or, d'argent et de bronze seront décernées en faveur des autres inventions, importations ou perfectionnements jugés utiles et qui concernent les instruments précités;

2.° Un concours entre batteurs de grains locomobiles employant des machines mues par vapeur et par manège, et que dans le but d'augmenter le nombre de batteurs qui vont travailler de ferme en ferme à la journée ou à la tâche, ainsi que dans celui d'exciter l'émulation des ouvriers employés à cette sorte de battage et d'encourager la propagation des bonnes machines, il décernera:

- 1.° prix médaille d'or et prime de 250 francs. 2.° prix d'argent — 100 francs. 3.° Un concours de machines à moissonner. Une médaille d'or sera spécialement destinée à récompenser dans la pratique agricole de l'arrondissement de Lille d'une bonne machine à moissonner.

Une médaille de vermeil et une prime de 300 francs seront accordées à l'entrepreneur de moissons dont la machine fonctionnera le mieux.

Le jour et l'emplacement où auront lieu ces concours seront désignés ultérieurement.

Les concurrents sont tenus de se faire inscrire avant le 15 juillet prochain chez le secrétaire-général du Comice, M. A. CHARLES, rue des Fossés-Neufs, 14.

Les agents agricoles qui désireront concourir pour l'obtention des récompenses portées au programme, doivent adresser aussi leurs demandes avant le 15 juillet au secrétariat-général du Comice.

Le Secrétaire-général, A. CHARLES. Le Président, J. LEFEBVRE.

FAITS DIVERS.

La distribution des eaux dans Paris, considérée sous le double point de vue de l'assainissement de la capitale et des besoins publics, est une des questions qui préoccupent le plus vivement l'administration municipale. Aussi est-il peu de villes, en Europe, qui soient sous ce rapport plus largement dotées. On n'évalue pas,

en effet, à moins de 877,267 hectolitres les quantités d'eau employées chaque jour à Paris pour tous les usages, ce qui représente environ 83 litres par individu en moyenne. Au moment où l'on s'occupe activement d'améliorer encore ce service, il n'est peut-être pas sans intérêt de dire quelques mots du système de filtrage adopté pour les fontaines marchandes de la capitale, dont bon nombre de Parisiens reçoivent l'eau sans se douter des moyens employés pour la leur fournir limpide et bonne à boire. Ce système consiste dans des bacs coniques en fonte qui reçoivent, à la partie supérieure, l'eau qui sort par la base instantanément et toute clarifiée. Le filtrage proprement dit a lieu à l'aide de lits superposés de déchets d'éponges ou de laine préparée au tannate de fer, de grès, de charbon et de gravier, que l'eau traverse successivement pour atteindre le robinet de sortie. Ces procédés, sanctionnés par l'expérience, et qui appartiennent à la Compagnie générale du filtrage des eaux de la ville de Paris, sont appliqués également dans les grands établissements, dans les hôpitaux civils et militaires, les manufactures, les casernes, etc. Grâce à des lits préparés à l'avance des matières filtrantes, le nettoyage des appareils se fait de la manière la plus rapide et sans interrompre le service, ainsi qu'on en a la preuve dans les fontaines marchandes qui ont presque exclusivement pour but la distribution d'eau de Seine. (Moniteur universel).

— On signale, dans le monde financier, un fait assez remarquable: Les actions de la Banque de Savoie, qui valaient 1,200 fr. sont montées à 1,700 fr. depuis le vote relatif à l'annexion, par suite de la probabilité de la fusion de cet établissement avec la Banque de France.

— Mardi, dans la journée, les habitants de la maison sise rue Saint-Laurent, 84 (dix-neuvième arrondissement), étaient mis sens dessus dessous par les pleurs et les gémissements que poussait depuis le matin un enfant enfermé dans un petit logement du rez-de-chaussée, et qu'occupait une dame X..., qui sort le matin pour ne rentrer que le soir. « Bien sûr qu'il se passe là-dedans quelque chose qui n'est pas clair, s'écrie enfin le nommé Delouvre, un des assistants. » Et ne pouvant se contenir davantage, il foure son poing à travers un carreau de papier mis en guise de vitre et aperçoit dans l'intérieur d'une sorte de bouge une petite fille, d'environ sept ans, attachée avec des cordes sur un banc au pied du lit.

Aussitôt on court informer de ceci le commissaire de police qui se transporte immédiatement sur les lieux, fait ouvrir au nom de la loi, et s'empresse de délivrer cette pauvre petite que sa mère avait martyrisée à coups de corde au point que son corps est couvert de plaies et qu'elle a un œil presque perdu. Mais là ne se bornaient pas les tortures que cette femme faisait endurer à la malheureuse victime, car aux questions qu'on lui adressa elle répondit qu'on la faisait coucher sur une chaise, et qu'on ne lui donnait pas à manger tous les jours; depuis l'avant-veille, sa mère avait poussé la cruauté jusqu'à souper devant elle avec sa sœur aînée sans lui rien donner; c'était le supplice de Tantale.

Le soir, quand elle revint chez elle, la dame X... a été arrêtée et conduite provisoirement au poste par des sergents de ville qui avaient toutes les peines du monde à la garantir contre l'exaspération de la foule.

— Le Charentais nous apprend que la femme Joly, dont nous annonçons mercredi l'état léthargique, est morte dans la nuit du 2 juin, après un sommeil non interrompu de deux cent

voisine, avait fait apposer à Roubaix une grande quantité d'affiches annonçant un rabais.

Dès le lendemain matin, une feuille de papier couvrait ces affiches.

Le danger était conjuré.

Mais quelques jours plus tard, un nouveau rabais apparaît en grandes lettres!

Comment faire pour lutter contre cette redoutable publicité?

Le concurrent eut une soudaine inspiration; son génie ne pouvait être mis en défaut: il fit disparaître l'énorme prix-courant sous une couche de couleur.

Son travail de nuit a parfaitement réussi; pas un seul placard n'a échappé au badigeonnage.

Nous avons entendu appeler cela une bonne farce.

C'est tout simplement un vol à la concurrence.

Nous dirions volontiers: que ceux qui ne sont pas coupables jettent leur pierre au voleur.

Il est des hommes qui marchent d'un fort bon pas à ce que l'on appelle les honneurs; il en est d'autres dont les services rendus au pays sont incontestables et qui n'obtiendront jamais le moindre témoignage de la reconnaissance publique, même après leur mort.

Depuis quelque temps, on élève, un peu partout, des statues à une foule de célébrités modestes.

Le moment ne serait-il pas venu de consacrer, par un monument, la mémoire de Jean Jacquart, dont le génie a contribué si puissamment à l'avenir industriel de notre ville?

On nous permettra de douter que le grammairien Lhomond, homme d'intelligence sans doute, ait jamais fait mieux et plus pour son pays, que Jacquart.

Deux villes viennent cependant de se disputer l'honneur d'élever une statue au vénérable abbé Lhomond.

Pourquoi Roubaix ne rendrait-il pas, après Lyon, un hommage public à celui qui s'est illustré par des travaux immortels?

Et si c'est trop d'une statue, d'un buste même, que son nom soit au moins inscrit sur une de nos places publiques, dans une de nos rues.

Pourquoi n'aurions-nous pas la rue Jacquart? Nous avons bien la rue l'Avocat.

Qu'est-ce que cet avocat?

Est-ce un homme de talent qu'on a voulu rendre célèbre malgré lui?

S'il existe, comme on l'affirme, pourquoi lui a-t-on imposé l'honneur de donner son nom à une des rues de notre cité?

Un motif sérieux, que nous ne connaissons pas, peut seul avoir fait prendre cette détermination.

Il faut convenir que la modestie de certains hommes, qu'on illustre pendant leur vie, doit singulièrement souffrir.

On prodigue les éloges aux honnêtes gens qui font leur devoir; chaque jour on félicite des hommes qui n'ont point hésité à restituer le bien d'autrui.

Est-ce à dire que la probité soit devenue si rare? S'il est beau de céder à l'inspiration du devoir,

il est courageux de s'imposer des privations pour expier une faute et la réparer.

Voici un exemple à l'appui:

Un des principaux industriels de notre ville vient de recevoir, dans une lettre que lui adresse un modeste et savant abbé habitant le midi de la France, trois billets de banque de mille francs, à titre de restitution.

On peut juger de l'étonnement profond causé par la réception de cette lettre et de son contenu.

Notre concitoyen songe en vain à connaître l'origine de cette restitution.

Du reste, rien dans la lettre qui soit de nature à indiquer la source de son envoi.

Le respectable ecclésiastique se borna à exprimer tout le bonheur qu'il éprouve d'avoir aidé à la réparation d'une grande faute, il ajoute que c'est là le fruit de cinq années de privations et d'un travail surhumain.

— On suppose, en général, que l'habileté d'un photographe dépend uniquement de la perfection de l'instrument avec lequel il opère; mais on ignore ce qu'il faut d'expérience et de génie pour arriver à la connaissance parfaite d'un art qui remplace aujourd'hui la peinture.

Parmi les rares artistes qui ont contribué aux progrès sensibles de la photographie, nous citerons M. Kips-De Coppin, qui vient de se fixer à Roubaix.

Photographe de Sa Majesté le roi des Belges et de LL. AA. RR. le prince et la princesse de Capoue, il a conquis tous ses grades. La clientèle princière que lui a valu son remarquable talent en fait foi.

Nous n'expliquerons pas les mythes de ses travaux; sur ce point notre érudition se récuse.

M. Kips, qui depuis vingt ans a fait de la peinture et du dessin son unique occupation, a résolu les problèmes les plus difficiles; les résultats qu'il a obtenus le recommandent surtout au point de vue scientifique.

Il y a autre chose que de l'art dans ses dessins, dans ses portraits, dans toutes ces admirables reproductions de fleurs, d'étoffes, de dentelles, de machines et d'animaux; il y a de la vie dans toutes ces choses énamorées.

Les effets en sont tellement prodigieux qu'il faut admirer et s'incliner à la vue de telles merveilles.

Nous n'exagérons pas; tous ceux qui ont vu ont exprimé leur admiration en termes des plus élogieux.

L'artiste traite tous les genres de sujet; nous oserions affirmer que, pour lui, les difficultés n'existent pas. Aussi, dès aujourd'hui, son succès est complet et mérité.

M. Kips aura donc toujours pour lui l'appui et les sympathies des véritables connaisseurs, comme il a déjà droit aux éloges de ses nouveaux clients.

J. REBOUX.

KERMESSES.

Dimanche 10 juin.

Baucamps, Faches, Lille (procession).